

Objet: **Fwd: [liste.lyc-clg-publics-privés] Mise à jour des consignes de sécurité applicables dans les écoles et établissements scolaires**

Date: 30/11/15 09:17

De: collège Paul Eluard <ce.0450840u@ac-orleans-tours.fr>

A: SUEUR Olivier <Olivier.Sueur@ac-orleans-tours.fr>, MARION Philippe <eluard.principal@ac-orleans-tours.fr>, NAPPINI Fabien <Fabien.Nappini@ac-orleans-tours.fr>, SALHI Emilie <emilie.salhi@ac-orleans-tours.fr>, MOSA Sintia <Sintia.Mosa@ac-orleans-tours.fr>

----- Message transféré -----

Sujet : [liste.lyc-clg-publics-privés] Mise à jour des consignes de sécurité applicables dans les écoles et établissements scolaires

Date : Fri, 27 Nov 2015 18:48:13 +0100

De : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche <information@education.gouv.fr>

Répondre à : reponse-information@education.gouv.fr

Pour : liste.lyc-clg-publics-privés@ldif.education.gouv.fr, liste.direcole-pub-priv@ldif.education.gouv.fr

Copie à : liste.recteur@ldif.education.gouv.fr, liste.sg@ldif.education.gouv.fr, liste.dasen@ldif.education.gouv.fr, liste.ia-
ipr@ldif.education.gouv.fr, liste.ien@ldif.education.gouv.fr, liste.charge_com_acad3@ldif.education.gouv.fr

Message à l'attention des directrices et directeurs d'écoles, des chefs d'établissements publics et des directeurs d'établissements d'enseignement privés

Madame, Monsieur,

Nous appelons votre attention sur la mise à jour des consignes de sécurité applicables dans les écoles et établissements scolaires.

1- Les consignes communiquées la semaine dernière sur les déplacements scolaires sont maintenues jusqu'au 6 décembre.

Pour rappel, les sorties occasionnelles et les voyages scolaires restent interdits en Ile-de-France pour les élèves de toutes les académies. Le transit par Paris reste autorisé.

2- S'agissant de la COP 21, les écoles et établissements scolaires d'Ile-de-France sont ouverts le lundi 30 novembre 2015. En raison de perturbations prévues par la Préfecture de Police sur les réseaux routiers, les rectorats de Paris, Créteil et Versailles ont cependant mobilisé leurs personnels pour garantir l'accueil des élèves.

Pour mémoire, les déplacements scolaires sur le site de la COP 21 sont tous annulés.

Pour en savoir plus, consultez la page de référence sur le site du ministère : <http://www.education.gouv.fr/cid95688/securete-des-ecoles-colleges-lycees-consignes-applicables-a-partir-du-23-novembre-2015.html>

3- Enfin, nous vous invitons à prendre connaissance des deux circulaires interministérielles concernant la sécurité publiées au BO du 26 novembre 2015.

La première détaille les mesures de sécurité à mettre en oeuvre dans les écoles et établissements scolaires sous 30 jours ouvrés :

[_http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=95835_](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=95835_)

La seconde concerne les Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) ; elle remplace la précédente circulaire n°2002-119 du 29 mai 2002 et annonce la généralisation des PPMS : [_http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=95837_](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=95837_)

La Délégation à la communication

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

NB : si les liens ci-dessus ne s'activent pas, vous pouvez les copier-coller dans votre navigateur.